

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 10 / 2018 / TFTN

<u>OBJET</u>: Conclusion d'accords-cadres pour des prestations de gardiennage, de surveillance, de sécurité incendie et d'assistance à personne pour l'établissement public Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 10/2018/TFTN

<u>I – INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHETEUR PUBLIC :</u>

- 1. Catégorie : Etablissement public à caractère administratif (EPA) de la Polynésie française
- 2. Nom et coordonnées de l'acheteur :

TE FARE TAUHITI NUI – MAISON DE LA CULTURE

646 Boulevard Pomare

BP 1709 – 98713 Papeete – Tahiti

Tél: 40 544 544

3. Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Le directeur de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture

II - OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- 1. Objet: Le présent avis d'appel public à la concurrence a pour objet la conclusion d'accords-cadres pour des prestations de gardiennage et de surveillance pour l'établissement public Te Fare Tauhiti Nui Maison de la Culture.
- 2. Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Services
- 3. Type de marché : Gardiennage, surveillance, sécurité incendie et assistance à personne
- 4. Lieu d'exécution des prestations de livraison de la commune : Papeete To'ata
- 5. Durée du marché : La durée du marché est de 36 mois à compter de la date de début d'exécution prévue par le marché ou l'accord-cadre lorsqu'elle est postérieure à la date de notification
- 6. Variantes autorisées : Non

<u>III – FORME DU MARCHE</u>: Accord-cadre multi-attributaire avec un maximum: pour le lot n° 1 – 12 600 000 XPF / pour le lot n° 2 – 15 000 000 XPF

<u>IV – PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS :</u>

- 1. Lot n° 1 : prestations quotidiennes de gardiennage des locaux
- Lot n° 2 : prestations ponctuelles de gardiennage, de surveillance, de sécurité incendie et d'assistance à la personne durant les spectacles et manifestations sur l'aire de spectacle de To'ata.

Les modalités de soumission aux lots ainsi que les modalités de leur attribution sont définies dans le règlement de consultation

V - TYPE DE PROCEDURE : Procédure adaptée

<u>VI – CONDITIONS DE PARTICIPATION – PIECES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS</u>

- 1. Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs : Définie dans le règlement de la consultation
- 2. Documents et renseignements relatifs aux capacités financières : Défini(s) dans le règlement de la consultation.
- 3. Documents et renseignements relatifs aux capacités techniques et professionnelles : Défini(s) dans le règlement de la consultation

VII - NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE : Sans objet.

<u>VIII – CRITERES D'ATTRIBUTION</u>: Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en œuvre sont définis dans le règlement de la consultation ou la lettre d'invitation au dialogue.

IX – DELAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET/OU DES OFFRES

- 1. Date limite de remise des candidatures ou des offres : 07 décembre 2018 à 11 heures
- 2. Délai de validité des offres à compter de leur réception : 180 jours

X - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ETUDES ET PRIMES : Sans objet.

XI – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- 1. Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques): par mail uniquement à l'adresse daf@maisondelaculture.pf
- 2. Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : sur clé USB auprès du département administratif et financier de Te Fare Tauhiti Nui Maison de la Culture. Aucune version papier ne sera remise. Ou par mail en version numérique sur simple demande à l'adresse daf@maisondelaculture.pf Il ne sera procédé à aucun envoi postal.
- 3. Adresse auprès de laquelle les offres/candidatures doivent être envoyées : département administratif et financier de Te Fare Tauhiti Nui Maison de la Culture 646 Boulevard Pomare Papeete ou BP 1709 98713 Papeete Tahiti.

XII - CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES ET/OU DES CANDIDATURES

- 1. Contenu de l'enveloppe à remettre : Défini dans le règlement de la consultation.
- 2. Modalités de remise des plis : voir le règlement de consultation

XIII – INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS

Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa – BP 4522 98713, Papeete, tél: 40 50 90 25, fax: 40 45 17 24, courriel: greffe.ta-papeete@juradm.fr, site internet: http://polynesie-française.tribunaladministratif.fr

XIV - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : Le 15 novembre 2018

Hinatea AHNNE Machine See 1, 1709 PAPEETE